



Tirage

Chasse à L'As de cœur

Maison de soins palliatifs de la Baie-des-Chaleurs

TITULAIRE DE LA LICENCE

Maison de soins palliatifs de la Baie-des-Chaleurs

Licence : L-01294

ACTIVITÉ DE TIRAGE ET BILLETS

Type de tirage : Chasse à l'as sous la forme d'un tirage hebdomadaire avec un gros lot cumulatif. Le tout est sous la direction et la supervision de la Maison de soins palliatifs de la Baie-des-Chaleurs.

Le nombre de billets mis en vente : 130000 ayant comme premier numéro 00001 jusqu'à 130000.

VENTE DES BILLETS DE TIRAGE

Prix de vente des billets :

1 billet pour 5 \$

3 billets pour 10 \$

8 billets pour 20 \$

Points de vente des billets seront les suivants :

- Épicerie IGA, Paspébiac
- Dépanneur Le Duo Saint-Alphonse
- JM Arsenault Hamster Bonaventure
- Poissonnerie de l'Île Saint-Siméon
- Ferme Bourdages Saint-Siméon
- Dépanneur SL, Caplan
- Pharmacie Jean Coutu, Caplan
- IGA Marché Beaudoin Langille, New Richmond
- Pharmacie Jean Coutu, New Richmond
- Dépanneur ESSO, New Richmond
- Dépanneur Harnois-Maltan's, Gesgapegiag
- Pharmacie Brunet, Maria
- Coop IGA, Maria
- Pharmacie Jean Coutu, Carleton-sur-mer
- Marché Métro, Carleton-sur-Mer
- JM Arsenault, Carleton-sur-Mer
- Dépanneur Pharillon 2000, Nouvelle
- Épicerie Bujold, Matapédia

Des points de vente pourraient s'ajouter afin d'aider la population à faire l'achat de leurs billets et, s'il y a lieu, ils seront annoncés sur le site web et la page Facebook de la Maison de soins palliatifs et en ondes à la Radio CHNC FM 107,1 ainsi qu'à CIEU FM 94,9.

Les billets seront mis en vente dans chacun des points de service, et ce à partir de 8 h le matin chaque jeudi. Le tirage se terminera chaque mardi soir à 20 h. Le tirage se poursuivra jusqu'à ce que l'as de cœur soit pigé et que le gros lot soit gagné. Les billets seront seulement vendus pour le tirage de la semaine en cours. Ils ne pourront être vendus à l'avance.

NB : Pour les **deux semaines du temps des Fêtes**, les tirages des mercredis **24 et 31 décembre 2025** sont devancés aux **23 et 30 décembre 2025**. Pour ces deux semaines, les billets seront en vente jusqu'au **lundi à 20 h**. Retour à la normale par la suite

Chaque billet permet de participer à un seul tirage.

TIRAGE AU SORT

Le tirage aura lieu à New Richmond au 190 rue Armand Lelièvre ou à Maria au 473, boulevard Perron, chaque mercredi de la semaine à compter de 19 h (à l'exception de la période des Fêtes comme mentionné précédemment, les 2 prochains tirages auront lieu les mardi).

Une diffusion du tirage sera réalisée au même moment sur la plateforme Facebook Live de la Maison de soins palliatifs de la Baie-des-Chaleurs.

RÉPARTITION DES REVENUS DE TIRAGES ET RÈGLEMENTS COMPLETS

Chaque semaine, les organisateurs de la loterie conservent pour la Maison de soins palliatifs de la Baie-des-Chaleurs, 50 % des recettes des ventes de la semaine.

L'autre 50 % est amassé pour le gros lot qui est divisé en 2 parties. Ainsi, si votre billet est tiré, vous gagnez 20 % des recettes de billets vendus de la semaine et le droit de piger une carte. Si vous pigez l'AS DE CŒUR, vous gagnez le gros lot, c'est-à-dire 30 % des recettes des ventes de la semaine et des semaines accumulées le cas échéant.

Si vous ne pigez pas l'AS DE CŒUR, vous gagnez donc 20 % des recettes de la semaine. À ce moment, 30 % des recettes de vente des billets sont remis pour la cagnotte cumulative, soit le gros lot de la semaine suivante.

La loterie se termine dès que l'AS DE CŒUR a été pigé. Le tirage se fera au moyen d'un baril où chacun des billets aura été déposé le jour du tirage.

À la semaine no.1, toutes les cartes d'un jeu de cartes seront mises dans des enveloppes individuelles scellées qui seront numérotées au hasard de 1 à 52. Un gagnant par semaine sera pigé au hasard. Le gagnant aura l'occasion de choisir une enveloppe parmi celles qui sont restantes. Donc, pour le gagnant de la semaine 1, 52 enveloppes seront disponibles.

Pour celui de la semaine 2, 51 enveloppes seront disponibles, pour celui de la semaine 3, 50 enveloppes seront disponibles et ainsi de suite jusqu'à ce que L'As de cœur ait été pigé.

Le tirage sera fait en direct sur Facebook tel qu'énoncé plus haut, par un membre du comité de la Maison de soins palliatifs. Un billet sera donc tiré chaque semaine et le gagnant remportera automatiquement 20 % des ventes hebdomadaires. De plus, s'il choisit l'enveloppe qui contient l'As de cœur, il remportera également le lot cumulatif de 30 %. Si le lot cumulatif n'est pas gagné, 30% des ventes hebdomadaires seront ajoutées au lot cumulatif pour le prochain tirage. À la semaine no. 1, le lot cumulatif débutera à 7500 \$ (investissement de la Maison de soins palliatifs de la Baie-des-Chaleurs).

Tous les billets du tirage seront détruits, et ce, chaque semaine.

Comme l'acheteur est responsable d'inscrire lui-même son nom et numéro de téléphone, si le billet tiré ne comporte AUCUNE information de contact, le numéro séquentiel du billet sera annoncé et le gagnant aura 15 minutes pour nous appeler. Si nous ne recevons aucun appel, ce billet sera ANNULÉ et un nouveau billet sera tiré après le délai prescrit de quinze minutes. Le billet annulé sera conservé comme preuve de notre bonne foi.

Le gagnant n'a pas à être présent au tirage pour gagner. Cependant, il est de sa responsabilité que les informations indiquées sur les talons soient complètes afin que nous puissions le joindre. Le gagnant sera contacté par téléphone afin de sélectionner sa carte pour le tirage.

Le gagnant choisit lui-même une enveloppe numérotée parmi les enveloppes restantes du tirage et la carte se trouvant dans cette enveloppe sera révélée.

Advenant l'impossibilité de joindre le gagnant, nous utiliserons un boulier ayant des boules numérotées de 1 à 52. La boule sortant du boulier permettra de sélectionner l'enveloppe correspondant au chiffre sur la boule. Si dans l'enveloppe se trouve l'As de cœur, le gagnant remportera donc 20% des ventes de la semaine et le gros lot cumulatif de 30%. Si la carte dans l'enveloppe n'est pas l'As de cœur, le détenteur du billet se verra remettre 20% des ventes de billets de la semaine du tirage. Comme pour les enveloppes, une boule sera retirée chaque semaine afin que le nombre d'enveloppes corresponde au nombre de boules dans le boulier.

Si le gagnant de la semaine sélectionne une enveloppe qui ne correspond pas à l'As de cœur, les cartes restantes seront gardées dans un endroit sécuritaire.

Dans tous les cas, le gagnant sera annoncé verbalement en ondes. Le tirage sera également filmé et mis sur les médias sociaux.

Le gagnant devra présenter la 2e portion du billet afin que la vérification du numéro soit faite et bénéficie d'un délai d'une semaine pour le faire.

Si aucune personne ne s'est présentée pour réclamer son prix au jour et à l'heure indiqués selon cette clause, le montant sera remis dans le lot cumulatif du prochain tirage.

La radio CHNC-FM et la radio CIEU-FM annonceront le gagnant à quelques reprises durant la semaine.

Le nom du gagnant de chaque tirage, la carte pigée ainsi que le montant gagné seront affichés sur le site web de la Maison de soins palliatifs Baie-des-Chaleurs.

Si le gros lot est gagné avant la 52^e semaine de tirage, on recommencera le processus comme au tout début en s'assurant que notre permis de loterie ait été renouvelé sachant que celui est valide pour un an. À tout le moins, la Maison de soins palliatifs de la Baie-des-Chaleurs s'engage à maintenir le tirage en activité jusqu'à ce que l'as de cœur ait été tiré et le gros lot ait été remporté. Un avis de la maison de soins palliatifs sera publié sur leur site web et leur page Facebook lorsque le gros lot aura été gagné afin d'indiquer quand aura lieu le prochain tirage le cas échéant.

Comme le gros lot a été remporté avant la 52^e semaine de tirage, soit le 27 août 2025, un nouveau processus débute. Ainsi, à compter du 10 septembre 2025, les 52 cartes seront de retour en jeu et la durée maximale du tirage sera de 19 semaines, soit jusqu'à l'échéance du permis de loterie, le 14 janvier 2026. Si, à cette date, l'As de cœur n'a pas encore été découvert, le gagnant hebdomadaire du tirage du 14 janvier 2026 sera automatiquement déclaré gagnant du gros lot.

Un avis officiel sera publié par la Maison de soins palliatifs de la Baie-des-Chaleurs sur son site web et sur sa page Facebook afin d'annoncer la date du prochain tirage, le cas échéant.

Coordonnées : 473, boulevard Perron, suite 107
Maria (Québec) G0C 1Y0
Tél. : 581 866-9533
info@mospbaiedeschaleurs.ca